

Programme d'animation estival

RATIO ANIMATEUR-ENFANTS

Ce texte a été extrait à la page 3 du bulletin de l'Observatoire québécois du loisir - [VOLUME 4 NUMÉRO 13 – MAI 2007](#)

Un ratio moniteur/enfants souvent élevé dans les camps de jour municipaux

L'enquête révèle qu'en moyenne, les camps de jour du Québec ont un ratio moniteur/enfants de 1/15 pour les activités régulières et de 1/12 lors des sorties. De plus, l'écart-type important (4,2) indique que le ratio des camps de jour est fréquemment plus élevé. Il n'est pas rare qu'il atteigne 19 et 20 enfants par moniteur.

L'Association des camps du Québec, par exemple, propose un ratio de 1/8 chez les 5-6 ans, 1/10 chez les 7-8 ans, de 1/12 chez les 9-11 ans pour les activités régulières. **Le ratio 1/15 ne devrait s'appliquer qu'aux 12 ans et plus**

Est-ce le ratio qui doit s'imposer ? Pour répondre à cette question, il faudra clarifier la mission du service : un camp de jour, un programme de loisir ou une garderie?

Les ratios souhaitables

En conclusion, il est fortement recommandé d'ajuster le ratio (animateur/enfants) en fonction des groupes d'âge. Plus les enfants sont jeunes plus ils exigent d'attention et d'encadrement. Ainsi, les responsables de camp de jour devraient tenter d'appliquer (**ou de se rapprocher**) les ratios recommandés par l'Association des camps du Québec, ceci afin d'assurer et offrir un encadrement sécuritaire et de qualité dans leur camp de jour ou terrain de jeux.

Âge des enfants	Animateur par enfants
5 à 6 ans	1 / 8
7 à 8 ans	1 / 10
9 à 11 ans	1 / 12
12 à 17 ans	1 / 15

Autre information sur les ratios d'excursion, de sortie, d'expédition, d'activités aquatiques, pour personnes handicapées, etc.

- Page 24 - [Politique d'adhésion et de certification de l'Association des camps du Québec](#) édition révisée avril 2007 section II - Les normes – Bloc 5: Le personnel
- Page 9 - [Guide d'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieux aquatiques](#)